



Solutions pour les Nouvelles Technologies

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 05 DECEMBRE 2018 A 10H00

PROCURATION

Identification de l'actionnaire :

Nom, Prénom / Dénomination sociale :

Domicile / Siège social :

Concernant spécifiquement les personnes morales :

Nom du registre et numéro d'immatriculation :

Représentant(s) légal (légaux) :

Nombre d'actions détenues :

Donne par la présente pouvoir à :

.....
(ci-après dénommé le « Mandataire »),

A l'effet de me représenter à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en l'étude de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, le 05 décembre 2018 à 10.00 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

1. Refonte des statuts de la Société en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée et notamment par la loi du 10 août 2016, sans modification ni de la forme ni de l'objet social de la Société.
2. Insertion d'une version anglaise des statuts.



Solutions pour les Nouvelles Technologies

Le Mandataire pourra notamment :

- Assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer.
- Prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter en mon nom toutes décisions se rapportant à l'ordre du jour.
- Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux et, en général, faire le nécessaire.

Le Mandataire sera valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat par le seul fait de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Fait à _____, le _____.

Signature

Tout actionnaire ayant le droit d'assister à l'assemblée générale extraordinaire peut s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

A défaut de désignation du mandataire par le mandant, il sera émis au nom de ce dernier un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions soumis à ladite assemblée.

Lors de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, la présence personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.